

Infos 71

Fédération Syndicale Unitaire



CPPAP 0318 S 06497

ISSN 1267-4281

CPPAP 0323 S 06497

EDITO

Dernière ligne droite des élections professionnelles. Elle ne vous ont pas échappé... et c'est tant mieux, car elles ont un sens. Certes, elles apportent une fois tous les quatre ans leur lot de nouveaux syndicats, des montagnes de mails sur la boîte pro (!), des modalités électroniques de vote toujours aussi peu évidentes, des débats de salle de profs ou de récré, des lectures syndicales plus assidues que d'habitude.

Elles apportent parfois quelques questionnements :

- Pourquoi vote-t-on ?
- Pour élire vos représentantes et représentants dans les instances face à l'administration.
- Pourquoi donc voter pour le SNUipp-FSU s'il est majoritaire? (a-t-on parfois entendu...)
- Eh bien, parce que sans ton vote, chère collègue, il ne le serait pas.
- Je ne vote pas SNUipp-FSU, je ne suis pas syndiqué-e, ça...mais rassurez-vous quand j'ai un souci, c'est vous que je viens voir !
- Certes. Mais désormais, c'est bien à ton tour de permettre au SNUipp71 de te défendre. En votant pour lui, et pour la FSU, tu lui donnes des sièges face à l'administration, donc du poids, et du temps pour t'informer, te défendre, te former, t'interpeller, te mobiliser... Il n'y a pas de SNUipp-FSU sans ton vote, donc vote SNUipp et FSU du 29 novembre au 6 décembre !

Bref, vous connaissez l'histoire. Le hic, c'est qu'aux dernières élections professionnelles moins de la moitié des collègues ont voté. Pourtant, certaines et certains sollicitent les syndicats en cas de pépin, de besoin, d'envie, de coup de gueule, ou autres urgences. Chères et chers collègues, notre poids dépend de celui que vous voudrez bien nous donner. Donc une dernière fois, VOTEZ !

Contrairement au contenu de cet éditto, ceci n'est pas un bulletin dédié aux élections.

Dispensé de timbrage
Chalon C.D.I.S



«NoName»
«SNUIPP FSU 01»
«46 BD DE BROU»
«01000 BOURG EN BRESSE
0537»

Sommaire

- Page 1 : Editto.
- Pages 2-3 : Audience chez le DASEN.
- Page 4 : Stage MATERNELLE / Règles du mouvement : que veut Blanquer?
- Page 5 : REP / STAGES 2018-19.
- Page 6 : Brèves.
- Page 7 : Bulletin adhésion du SNUipp71.
- Page 8 : Com' et élections pro.

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section de Saône et Loire
Maison des syndicats
2, rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE
Tel: 03 85 43 56 34
E-mail: snu71@snuipp.fr Site: 71.snuipp.fr

Directeur de Publication : V. Castagnino - Prix au numéro: 0,74€ - Imprimé par nos soins - Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp71

Bulletin N° 140
Déposé le 27/ 11/ 2019

Celui-ci pourrait s'intituler « Mais au fait, à part les élections pro, que se passe-t-il? »

La réponse dans les articles sur le REP (p5), l'audience du SNUipp71 chez le DASEN (p2-3), nos stages à venir (p5) et autres gourmandises...

Vincent Castagnino

Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp 71
Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, syndiquez-vous !

Le SNUipp-FSU 71 chez le DASEN

Retour sur l'audience du 19 octobre 2018

Evaluations nationales :

Après consultation des collègues de Saône et Loire au sujet des évaluations nationales, le SNUipp-FSU 71 a témoigné de l'agacement des collègues envers un dispositif d'évaluation imposé aux collègues et déconnecté de la réalité du terrain. Le SNUipp-FSU a également mis en lumière le caractère ultra-chronophage de la saisie des résultats et du retour aux parents.

Le SNUipp-FSU 71 a demandé au DASEN que le temps de saisie et de présentation aux parents soit décompté des 108h et particulièrement sur le temps des APC. Nous venons de le relancer au moment de la publication du bulletin.

Le mouvement intra-départemental :

Le constat pour le SNUipp-FSU 71 est double :

1. Le premier temps de la phase d'ajustement fonctionne bien. En effet, l'outil informatique (qui est une particularité départementale que nous avons obtenue. Dans de nombreux départements il n'y a rien de cela...) permet à chaque titulaire de secteur de postuler dans une zone donnée (postes fractionnés et postes restés vacants après le premier mouvement). Du coup, pas le moindre doute sur l'équité de traitement et la transparence : chaque poste est publié, les agents émettent des vœux ordonnés et sont affectés au barème. Pas de lézard.

2. Le souci commence avec la deuxième partie de la phase d'ajustement. En effet, après la phase informatique, des collègues restent sans poste (plus de 70 cette année !). Leur affectation se fait donc...par téléphone. Ils reçoivent au mois de juillet un appel, que l'administration affirme passer dans l'ordre du barème (le meilleur barème des sans-poste appelé en premier, puis le 2è, etc.), et se voient proposer un deux ou trois postes, et doivent ensuite répondre en un temps éclair.

Pour le SNUipp-FSU 71, cette formule n'est pas satisfaisante à plusieurs égards : Les postes proposés à chaque agent ne sont pas toujours conformes avec les demandes de l'agent alors que cela pourrait être davantage possible. Les collègues se retrouvent très en difficulté lorsqu'ils/elles doivent donner une réponse à l'administration en quelques minutes ou même immédiatement. Il n'y a aucun contrôle syndical, notamment sur les postes à pourvoir. Par exemple, plusieurs postes RASED ont été proposés à quelques jours de la rentrée, ce qui n'est pas normal et met en difficulté les jeunes collègues affecté-es. Les collègues impacté-es sont encore et toujours les mêmes : essentiellement les collègues en début de carrière tout particulièrement les sortants de l'ESPE.

Ainsi, le SNUipp-FSU 71 propose une affectation des sans-poste pendant la CAPD ajustement début juillet. Nous avons demandé au DASEN d'être associés à l'affectation comme cela se faisait auparavant. Grâce aux informations que les collègues nous transmettent par le biais des fiches de contrôle, nous pourrions intervenir en séance pour que les postes à pourvoir soient au plus proche des aspirations de nos jeunes collègues. Le message est passé, nous espérons bien avoir gain de cause.

(sur le sujet, lire aussi l'article Faux mouvement Monsieur le Ministre, page 4).

RASED et personnels itinérants :

Le SNUipp-FSU 71 a interpellé le DASEN sur le problème récurrent du manque de remboursement des frais de déplacement. Nous lui avons demandé de relayer cette rappel au Rectorat de se mettre en conformité avec la loi. Le SNUipp-FSU 71 portera cette exigence aux niveaux académique et ministériel.

Par ailleurs, le DASEN nous informe que, chaque année, l'enveloppe départementale des frais de déplacement n'est pas entièrement consommée. Or, si des collègues du RASED n'utilisent pas l'enveloppe qui leur est allouée, le rectorat en conclut que cette somme n'est plus nécessaire au bon fonctionnement du RASED. Par conséquent, il la retranche l'année suivante de l'enveloppe globale, ce qui pénalisera l'ensemble des collègues du réseau.

Si le SNUipp-FSU 71 n'est pas dupe et voit dans cette posture de l'administration une occasion de culpabiliser les collègues plutôt que de prendre ses responsabilités, il nous semble important que chaque collègue utilise intégralement son enveloppe afin d'éviter de tendre le bâton pour se faire battre. Pour le SNUipp-FSU 71, le problème reste entier. On ne peut pas combattre la difficulté scolaire avec des effets d'annonce. Il faut des moyens à la hauteur des besoins des personnels.

Souffrance des collègues :

Nous avons saisi l'occasion de cette audience pour attirer l'attention du DASEN sur la souffrance des collègues au quotidien. En ce début d'année scolaire, le SNUipp-FSU 71 est destinataire d'un nombre croissant de mails et d'appels de collègues en difficulté. Les causes en sont multiples : maladies, classes surchargées particulièrement en maternelle, gestion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, croissances des tâches et des responsabilités pour les directeurs d'école, affectation non demandée à laquelle l'agent n'est pas préparé, etc.

Le SNUipp-FSU 71 invite les collègues en souffrance à nous contacter pour que nous puissions les soutenir, les accompagner dans leurs démarches administratives (CHS CT, recours, résolution de conflits, ...) mais également trouver des réponses collectives (stages et mandats syndicaux).

Direction d'école :

Le SNUipp-FSU 71 est revenu sur cette fonction de plus en plus difficile à porter. Les dossiers s'empilent sur le bureau des collègues directeurs et directrices et ce, dès le début de l'année scolaire.

Le SNUipp-FSU 71 a fait part au DASEN des difficultés des collègues liées à la vie quotidienne des écoles, invisible aux personnes extérieures. Ces exigences quotidiennes prennent beaucoup de temps et imposent des interruptions incessantes dans le travail en classe. Par ailleurs, suite à notre consultation des directeurs et directrices du département en septembre 2018, il nous

apparaît urgent qu'une formation départementale dans les domaines de la communication, des ressources humaines, de la gestion de conflits ainsi qu'une mise à jour régulière des connaissances en matières juridique et sécuritaires soient proposées dans le cadre de la formation continue.

Le DASEN et l'IA valident notre demande. Un point budgétaire sera fait en juin 2019 afin de prévoir une formation en octobre 2019 pour les directeurs et directrices d'école.

ASH et CAPEI : faciliter la spécialisation

Beaucoup de postes ASH sont pourvus par des non-spécialisés. Certain-es ont comme projet de se spécialiser. Il faut pour cela que l'administration facilite cette initiative. Or, nous savons que l'enveloppe est bien en deçà des besoins. Pourtant des collègues sont prêtes et prêts à passer le CAPEI en candidat-e libre.

Ainsi, pour ces collègues, le SNUipp-FSU 71 demande que le poste qu'ils et elles occupent à titre provisoire leur soit bloqué un an (voire deux) le temps de passer le CAPEI. Nous réitérerons cette proposition en réunion préparatoire des règles du mouvement départemental.

A suivre...

Aurélie Gagnier-Boivin
Fredéric Péhu
Vincent Castagnino

**1800 EMPLOIS SUPPRIMÉS EN 2019 :
BLANQUER, LE TERMINATOR DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.**



Pourquoi ne recevez-vous plus de mail du SNUipp-FSU 71 dans vos écoles?

Comme vous avez pu le constater, le SNUipp-FSU 71 n'envoie plus de courriel sur les boîtes des écoles depuis le mois de novembre. Ceci, afin de nous mettre en conformité avec la décision du 17 juillet 2018 publiée au journal officiel du 11 août 2018 portant sur les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des élections professionnelles.

D'ici là, si vous souhaitez recevoir nos mails et vous tenir informé-e des actualités dans votre département, dites-le nous en écrivant à l'adresse snu71@snuipp.fr

Aurélie Gagnier-Boivin

Gilets jaunes: Difficile de s'y retrouver...mais il y a des demandes légitimes

Compliqué. Compliqué de comprendre ce mouvement et donc de se positionner en tant que militants syndicaux tant celui-ci semble hétérogène et idéologiquement disparate.

Certaines revendications sont proches des nôtres et nous les soutenons. Voici ce que nous avons lu sur un tract d'Anger (à noter que ce tract a été en partie rédigé par des militants FSU présents dans le mouvement) :

« ...Nous exigeons une augmentation des salaires, des retraites et des allocations.... »

« ...L'argent de nos impôts doit servir en priorité à financer les services publics utiles à la population : pompiers, hôpitaux, écoles, EHPAD, gares, bureaux de poste...il ne doit plus aller dans la poche des actionnaires, des banquiers et des grands groupes capitalistes comme c'est le cas avec le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et les évasions fiscales.... »

« ...C'est pourquoi nous exigeons le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF). Nous exigeons aussi le rétablissement du code du travail comme il était avant la loi travail de Macron.... »

Mais certains comportements (agressions homophobes, remise de clandestins aux forces de police, attitudes envers les journalistes, slogans tout droit venus de l'extrême droite, casse sur les Champs Élysées...) ne peuvent qu'être condamnés sans ambiguïté.

Aux antipodes de ces discours et de ces pratiques, le SNUipp-FSU 71 salue celles et ceux qui luttent dans ce mouvement en défendant nos valeurs.

Marc Dailoux,
Aurélie Gagnier-Boivin,
Vincent Castagnino

VENDREDI 18 JANVIER

STAGE SNUipp-FSU 71

« Entrer dans Le langage écrit en maternelle », avec Véronique BOIRON



Maitre de conférences en sciences du langage à l'IUFM d'Aquitaine, Université de Bordeaux 4, elle a collaboré à de nombreux travaux sur le langage oral en maternelle, l'entrée dans l'écrit, la compréhension des albums et des récits de fiction notamment.

Pour Véronique BOIRON, apprendre à comprendre la littérature de jeunesse à l'école maternelle est une question de développement et d'enseignement...

Claude GAUTHERON est une militante responsable des questions de maternelle au SNUipp-FSU. Maîtresse formatrice, elle a enseigné de nombreuses années en maternelle. Elle reviendra sur l'actualité de la maternelle, exposera les projets du ministre Blanquer et les enjeux de la préservation de

**VOUS SOUHAITEZ VENIR ?
C'EST ENCORE POSSIBLE !**

Mais...

**VOUS AVEZ JUSQU'AU
18 DECEMBRE POUR
INFORMER VOTRE IEN**

**Dépêchez-vous !
Informez-nous !**

cette école spécifique.

Faux mouvement, M. le ministre !

La présentation par les services du ministère de l'Éducation nationale d'un projet de texte modifiant en profondeur les règles du mouvement suscite l'inquiétude du SNUipp-FSU.

A l'occasion d'un groupe de travail ministériel l'administration a soumis aux organisations syndicales le projet de texte encadrant les opérations du mouvement départemental 2019. Un projet qui contient, pour le SNUipp-FSU, des dispositions inacceptables. Le texte prévoit en effet que la seconde phase du mouvement, qui existe encore dans de nombreux départements, dont la Saône-et-Loire, serait supprimée partout. Les personnels à titre provisoire ne pourraient donc plus effectuer qu'une seule saisie des vœux.

Il serait par ailleurs, imposé de candidater sur des zones géographiques et/ou à des typologies de postes, avec des affectations à titre définitif à la clé pour la plupart des personnels, y compris sur des postes non demandés. Des enseignants se verraient donc de fait « prisonniers » d'un poste obtenu par vœu géographique forcé. De plus, serait remise en cause l'ancienneté générale des services (AGS) dans le barème du mouvement. Il est enfin prévu que dans les départements, les notes de service « Mouvement » ne soient plus discutées en CAPD mais en CTSD, privant ainsi les commissions paritaires d'une partie de leurs prérogatives.

Autant de mesures qui dégraderaient à nouveau les conditions d'une opération importante pour la vie professionnelle et privée des enseignantes et des enseignants des écoles.

Dans une déclaration commune lue à l'occasion du groupe de travail, les quatre syndicats représentatifs ont affirmé s'opposer à ces nouvelles dispositions et revendiquent :

- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;
 - la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières ;
 - le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres ;
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;
 - l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD ;
- l'augmentation du nombre de vœux.

Un courrier sera adressé au ministre, lui demandant des réponses favorables à toutes ces demandes. Faute de quoi, la mobilisation des personnels serait à l'ordre du jour. Le SNUipp-FSU 71 vous solliciterait alors pour une mobilisation pour défendre nos droits.

Mathias Cazier

Education Prioritaire: quel avenir pour le REP ?

Les organisations syndicales SNUipp-FSU 71, SE Unsa, SNUDI et CGT ont rencontré le DASEN le mardi 20 novembre 2018.

Comme nous le craignons, rien ne bougera avant 2020 (négociations fin 2019). D'ici-là, la seule marge de manœuvre que nous ayons est la carte scolaire qui commencera dès le mois de janvier.

Carte scolaire 2019-2020 :

Les moyens seront distribués en fonction des indicateurs socio-économiques. Un groupe de travail aura lieu avant le CTSD. Les écoles seront passées en revue seront celles proposées par les IEN de circonscription et par les organisations syndicales. Une fois de plus, nous encourageons toutes les écoles concernées à se rapprocher de nous dès le mois de janvier. Le SNUipp-FSU 71 a, à nouveau, demandé au DASEN que la réalité de chaque école soit appréhendée en totale déconnexion avec le collège de secteur.

Concernant la future carte REP :

La scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans va nécessiter des postes. Cela représente 150 élèves de plus dans le département. Ceci, dans un contexte démographique en baisse (-2000 élèves dans le 71 depuis 2014). Le DASEN ne sait pas comment ces chiffres vont être interprétés par le ministre. Il ne sait pas quelle enveloppe sera attribuée compte-tenu de cela. La dotation sera académique. Elle sera à diviser par département en tenant compte de la baisse démographique particulièrement élevée en Saône et Loire. A la rentrée 2019, malgré les 150 élèves de maternelle en plus, une baisse de 693 élèves est prévue dans le premier degré.

Identification des écoles :

Bien qu'aucune information ministérielle ne soit tombée à ce jour, le DASEN donne quelques indications. Concernant les effectifs, malgré l'absence d'une consigne ministérielle, une discrimination positive sera appliquée lorsque l'école est située dans un secteur réputé difficile (politique de la ville, rural, etc). En 2014, le critère de la ruralité avait été ajouté par le recteur. Il n'apparaissait pas au niveau ministériel.

Une enseignante chargée de mission éducation prioritaire et politique de la ville aidera au repérage et fera le lien entre les écoles, les circonscriptions et le DASEN.

Concernant la déconnexion collège / école, il s'agit d'un sujet que les DASEN font très souvent remonter aux inspecteurs généraux.

A l'heure actuelle, les collèges qui mériteraient selon l'administration de rentrer dans le dispositif REP sont Reeves à Epinac, Doisneau à Chalon et Vincenot à Louhans.

Aurélié Gagnier-Boivin

STAGES FSU et SNUipp71 2018-19

STAGE SNUipp 71

**« Autorité éducative »,
avec Bruno ROBBES et l'ICEM 71 (GEM)
Vendredi 10 mai 2019**



**« L'école face aux défis de la
modernité »,**

**avec Philippe MEIRIEU
VENDREDI 24 MAI 2019**

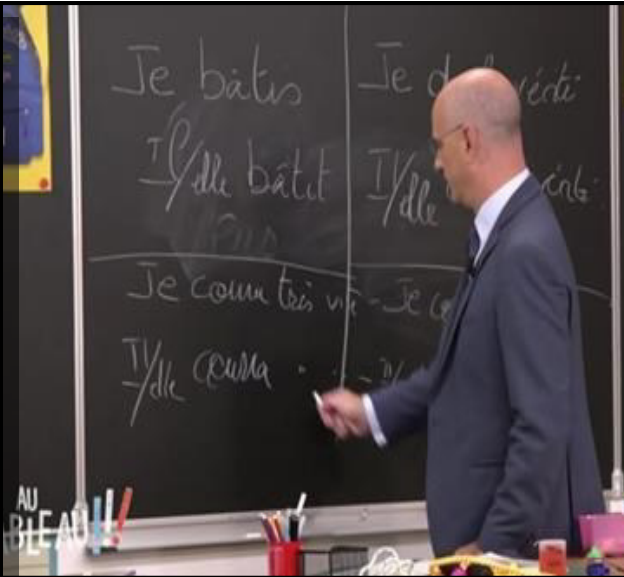


STAGE FSU 71

**« Retraites »,
JEUDI 24 JANVIER 2019**

**« Santé et sécurité au travail »,
JEUDI 4 AVRIL 2019**

Plus d'infos sur notre site : 71.snuipp.fr



Amusante conjugaison

« *Je couru très vite. Il/elle courra* »

C'est avec adresse et sympathie que Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, a passé un drôle de quart d'heure dans l'émission *Au tableau !*, diffusée sur la chaîne C8, le 16 novembre 2018. Invité à conjuguer le verbe *courir* au passé simple, le Ministre marcheur s'emmêla les pinceaux et trébucha tristement (pour lui et son dir'com') sur les aléas de la conjugaison.

Cela rassure grandement le SNUipp 71 qui régulièrement dans ses multiples écrits n'oublie pas de faire sourire ses lectrices et ses lecteurs en leur proposant des coquilles de premier choix !

Blanquer ou l'école de la confiance ? Pas d'armée à l'école !

- Une quarantaine de chefs d'établissements ont commencé un stage de trois jours proposé par le rectorat de Versailles, intitulé « stage de gestion de crise » encadré par les gendarmes dans un camp militaire.
- Un chef d'escadron de la gendarmerie a été nommé proviseur adjoint du lycée Utrillo de Stains...
- Le poste de chef de service de l'action pédagogique à la DEGESCO a été confié à une ingénieure en chef de l'armement qui a le grade de colonel....

Nous ne rêvons pas, nous sommes bien dans l'Éducation Nationale.



Austérité : pas pour tout le monde !

Comme à son habitude, le député de l'Aisne René Dosière (apparenté PS) a épluché le document budgétaire consacré aux « effectifs des cabinets ministériels » au 1er août 2018 et publié en annexe au projet de loi de finances 2019. En apparence, pas de gros changement, les cabinets ministériels, tous postes confondus. À y regarder de plus près, « dans douze ministères, la rémunération des conseillers augmente à un rythme sans équivalent avec l'évolution salariale de la fonction publique, atteignant + 26 % et même + 49 %, ce qui est scandaleux ! » relève le député. Dans le viseur, notamment, le cabinet du porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux. Si l'effectif y est resté stable, avec cinq membres, le salaire moyen de conseiller est passé de 4 926 euros à 9 180 euros brut par mois. Si la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a vu le nombre de ses conseillers passer de cinq à quatre, leur salaire brut est, lui, passé de 5 767 euros à 9 079 euros. Nettement moins que les conseillers d'Agnès Buzyn (Santé) avec 11 084 euros brut par mois de rémunération moyenne.

Comme il le fait depuis plus de dix ans, le député Dosière épluche ainsi les 87 pages du document et « les découvertes ne manquent pas, deux ministres femmes n'emploient aucune femme dans leur cabinet ministériel » : Élisabeth Borne (Transports) et Geneviève Darrieussecq (secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées). « D'autres ministres disposent d'un personnel d'hôtellerie et de cuisine bien fourni », pointe le député. Il y a ainsi plus de personnel d'intendance (cuisine et hôtellerie) au ministère de l'Écologie (24 personnes) qu'au ministère de l'Intérieur (19 personnes).

Sans Commentaire !

« *Nous allons ouvrir les portes et les fenêtres. Nous garderons un statut, mais (...) nous allons généraliser les contrats* »

Gérald Darmanin,
Ministre de l'Action et des comptes publics,
 28 octobre 2018, dans « le Grand Rdv », Europe 1.

Sur PPCR : vous avez vaguement entendu...

« on a perdu de l'argent au moment du reclassement... »

Absurde. Un reclassement se fait à l'indice identique ou immédiatement supérieur. C'est la loi, et c'est indépendant de PPCR. Les seules baisses de salaire constatées çà et là viennent d'une hausse des cotisations retraite voulue par Macron...hausse qui n'a rien à voir avec PPCR.

« ...certains collègues ont gagné en salaire ce que d'autres ont perdu...c'est une augmentation salariale déguisée. Tout le monde stagne ! ».

Ces accords représentent plusieurs milliards d'euros sur la table...en plus (pas en moins), et chaque année. Toutes les grilles indiciaires ont été revues à la hausse, dans tous les pans de la fonction publique. Du jamais vu depuis des années, et de nouveau impensable avant un bon moment, vu la tournure des événements.

« ...le SNUipp a promis aux collègues une carrière sur deux grades (classe normale et hors classe) »
C'est nous faire que trop d'honneur. On aimerait bien maîtriser le budget, mais c'est la ministre de la fonction publique (2015) qui a fait cette promesse... et l'a inscrite dans la loi appelée PPCR.

Ce que MACRON veut détruire des accords de PPCR

S'ils étaient si mauvais pour les salariés, Macron se ferait un plaisir de laisser les accords PPCR intacts... Mais non. Il attaque ces accords sur plusieurs points : gel du point d'indice, flou sur le contingent de promos à la hors classe (PPCR dicte pourtant une augmentation de 5% à 7% des promus, comme pour le 2d degré), et report d'un an de plusieurs mesures, dont la dernière étape de revalorisation de la grille indiciaire (2020 au lieu de 2019).

Plus d'infos sur notre site
71.snuipp.fr

ELECTIONS PRO

**Du jeudi 29 novembre au
jeudi 6 décembre (17h)**

Vous ne savez pas comment voter ?

Allez sur notre site !

ou

Appelez-nous !